

Cette formation continue pour les ingénieurs géomètres dans le cadre de leurs obligations professionnelles (art. 22, Ogéom) est recommandée par la Commission fédérale des ingénieurs géomètres



Ingenieur-Geometer Schweiz  
Ingénieurs-Géomètres Suisses  
Ingegneri-Geometri Svizzeri



## Invitation au séminaire

# „Ce que doit savoir un(e) entrepreneur en matière de corruption“

### Date et lieu

---

- 7. Mai 2019
- Hotel Arte, Olten
- De 14 h 30 à 16 h 00

### Orateurs

---

- Thomas Frick (Introduction)
- Madame Dr. iur. Sarah Schläppi, avocate  
partenaire de Bracher & Partner, Advokatur und Notariat et co-présidente de Swissconsultants.ch

### Contenu du séminaire

---

- Introduction: obligations professionnelles en tant qu'ingénieur(e) géomètre et / ou géomètre conservateur
- Quelles sont les bases théoriques pertinentes en matière de corruption?
- Y a-t-il des différences entre la corruption de "privés" et de fonctionnaires?
- Quelle est la problématique pour les géomètres?
- Quelle est la pratique en matière de poursuite pénale (jugements etc.)?
- Exemples
- Que signifient, en matière de conformité, pour les géomètres, les éléments suivants?
  - Code déontologique
  - Adaptation des conditions générales
  - Communication interne et externe
  - Formation du personnel
  - Dispositions contractuelles.

### Participation et Coûts

---

- Le séminaire est réservé exclusivement aux membres d'IGS. Il est gratuit.

### Langue

---

- Le séminaire se déroulera en allemand.
- La présentation sera traduite en français.

### Inscription

---

- Par le [portail d'inscription](#)
- Des désistements sont possibles par mail ([info@igs-ch.ch](mailto:info@igs-ch.ch)) jusqu'à 24 h avant le séminaire. En cas d'absence non excusée, une participation financière de CHF 50.00 (HT) sera perçue.